

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
10 Février 2017**

**OBJET** : Convention entre l'académie d'Aix-Marseille, le département des Bouches-du-Rhône et les collèges publics et privés sous contrat, relative au déploiement du plan numérique national.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la signature par la Présidente du Conseil départemental, avec le recteur de l'académie d'Aix-Marseille et les chefs d'établissements des collèges publics et privés sous contrat concernés, de la convention jointe au rapport, relative au déploiement du plan numérique national pour l'année scolaire 2016/2017.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**